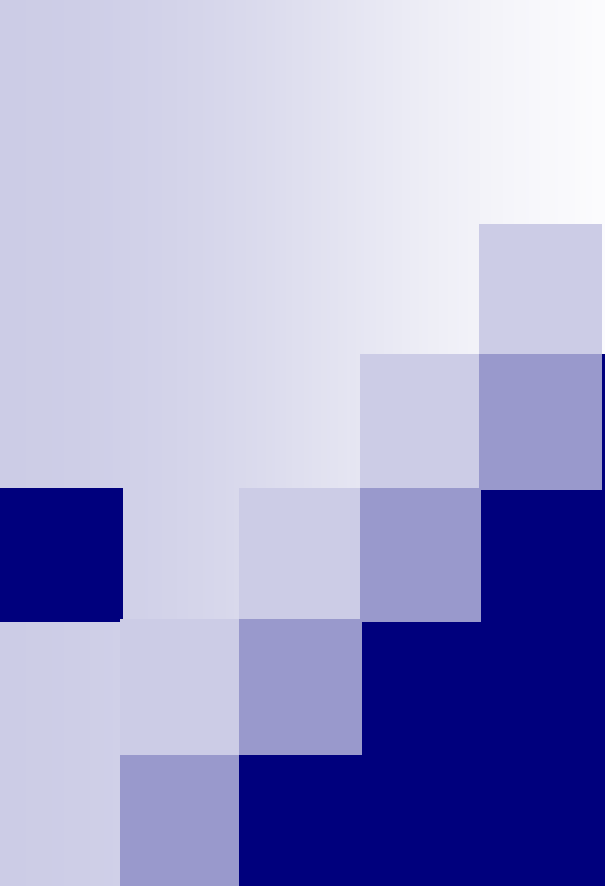




Commune de St-Martin

Distribution d'eau potable

Règlement et tarification

Pourquoi un nouveau règlement ?

Durée estimative pour un règlement communal de l'eau potable : 15 à 20 ans

Entrée en vigueur du règlement actuel : 2004

Entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'eau potable (LEP) : 2011 (dernière version 2020)

Aspects juridiques

Principes de financement (selon LEP)

Investissements

(Dettes et réalisations du PIEP)



Taxe de raccordement

(Unique à la construction)
Charge de préférence

Frais financiers

(Intérêts, amortissement
et **maintien de la valeur**)



Taxe de base annuelle

Frais d'exploitation

(entretien et exploitation)



Taxe d'exploitation annuelle

Principale nouveauté

Méthode de calcul de la taxe de base annuelle :

- Abonnement annuel → taxe selon surface brute utilisable (SBU = surface de parcelle x IBUS) et équivalents-habitants (EH = pièces habitables selon RegBL)
- Location compteur comprise dans la taxe de base
- Également perçue auprès des fonds non construits, situés en zone à bâtir

Consommateurs particuliers

- Artisanat, commerces, exploitations agricoles
- On ne peut pas définir un nombre de «pièces habitables».
- La taxe de base annuelle est recalculée à chaque facturation sur la base de l'équivalence suivante :

$$60 \text{ m}^3 \text{ consommés} = 1 \text{ EH}$$

Consultation des Services

Préavis favorables du Service cantonal de l'environnement (SEn) et du Service des communes (SCom).

Conformément à l'article 14 de la Loi sur la surveillance des prix (LSPr), Monsieur Prix a été consulté. Ses recommandations entrent en contradiction avec les exigences du SCom et du SEn, qui fondent leur examen sur la Loi sur les finances communales (LFCo) et la Loi sur l'eau potable (LEP). Les lois cantonales prévalent.

Proposition de taxes

Actuellement

Taxe unique de raccordement :	7.00 CHF/m ² surface x IOS
Abonnement annuel :	120 CHF/an
Location compteur :	20 CHF/an
Taxe d'exploitation :	1.50 CHF/m ³

Proposition

Taxe unique de raccordement :	5.50 CHF/m ² SBU
Taxe de base annuelle :	0.10 CHF/m ² SBU
	+ 10.00 CHF/EH
Taxe d'exploitation :	max 1.80 CHF/m ³
	à court terme 1.50 CHF/m ³

Exemples de facturation

Villa individuelle de 6 pièces

800 m² de parcelle en ZV (IBUS 1.00)

4 habitants ; consommation 240 m³/an

Facturation	Actuel	2022	Au maximum
Location compteur :	20	-	- CHF
Taxe de base :	120	140	140 CHF
Taxe d'exploitation :	360	360	432 CHF
Total :	500	500	572 CHF
Augmentation :		0	72 CHF
		+ 0%	+ 14%
Prix du m ³ :	2.08	2.08	2.38 CHF

Exemples de facturation

Villa individuelle de 8 pièces

1'240 m² de parcelle en ZRFD (IBUS 0.60)

6 habitants ; consommation 360 m³/an

Facturation	Actuel	2022	Au maximum
Location compteur :	20	-	- CHF
Taxe de base :	120	154.4	154.4 CHF
Taxe d'exploitation :	540	540	648 CHF
Total :	680	694.4	802.4 CHF
Augmentation :		14.4	122.4 CHF
		+ 2%	+ 18%
Prix du m ³ :	1.89	1.93	2.23 CHF

Exemples de facturation

Immeuble de 4 appartements ; 14 pièces

1'680 m² de parcelle en ZV (IBUS 1.00)

9 habitants ; consommation 540 m³/an

Facturation	Actuel	2022	Au maximum
Location compteur :	20	-	- CHF
Taxe de base :	120	308	308 CHF
Taxe d'exploitation :	810	810	972 CHF
Total :	950	1'118	1'280 CHF
Augmentation :		168	330 CHF
		+ 18%	+ 35%
Prix du m ³ :	1.76	2.07	2.37 CHF

Exemples de facturation

Immeuble de 10 appartements ; 36 pièces

1'557 m² de parcelle en ZV (IBUS 1.00)

19 habitants ; consommation 1'140 m³/an

Facturation	Actuel	2022	Au maximum
Location compteur :	20	-	- CHF
Taxe de base :	120	515.7	515.7 CHF
Taxe d'exploitation :	1'710	1'710	2'052 CHF
Total :	1'850	2'225.7	2'567.7 CHF
Augmentation :		375.7	717.7 CHF
		+ 20%	+ 39%
Prix du m ³ :	1.62	1.95	2.25 CHF

Exemples de facturation

Exploitation agricole + habitation de 6 pièces ; 27'000 m² de parcelle hors zone (1'200 m² x IBUS théorique 0.50)

5 habitants ; consommation 550 m³/an (10 EH théoriques)

Facturation	Actuel	2022	Au maximum
Location compteur :	20	-	- CHF
Taxe de base :	120	160	160 CHF
Taxe d'exploitation :	825	825	990 CHF
Total :	965	985	1'150 CHF
Augmentation :		20	185 CHF
		+ 2%	+ 19%
Prix du m ³ :	1.75	1.79	2.09 CHF

Exemples de facturation

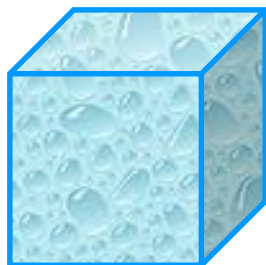
Exploitation agricole + habitation de 6 pièces ; 27'000 m² de parcelle hors zone (1'200 m² x IBUS théorique 0.50)

5 habitants ; consommation 2'000 m³/an (34 EH théoriques)

Facturation	Actuel	2022	Au maximum
Location compteur :	20	-	- CHF
Taxe de base :	120	400	400 CHF
Taxe d'exploitation :	3'000	3'000	3'600 CHF
Total :	3'140	3'400	4'000 CHF
Augmentation :		260	860 CHF
		+ 8%	+ 27%
Prix du m ³ :	1.57	1.70	2.00 CHF

Comparatif du prix de l'eau

*Prix moyen
pour l'ensemble
de la commune*



1 m³



1 L



1 L

Actuel :

2.03 CHF

0.20 ct.

Court terme :

2.07 CHF

0.20 ct.

50 ct.

Long terme :

2.37 CHF

0.24 ct.